

Exposition « Le patri- moine rural de l'eau dans la Creuse »



Caractéristiques :

- Exposition réalisée par le Service Patrimoine du Conseil départemental de la Creuse
- Contenu de l'exposition :
 - 25 panneaux Roll-Up
 - 1 panneau de présentation
 - 24 panneaux photos/texte
 - Panneaux autoportants (aucune grille ni support mural n'est nécessaire)
 - Dimension déplié : 85 x 200
 - Impression sur film polyester 205 microns

Temps de montage estimé : 40 minutes
Espace à prévoir : 30 mètres linéaires

Pour toute information :
Conseil départemental de la Creuse
Direction des Affaires Culturelles
Service Patrimoine
14 avenue Pierre Leroux- 23000 GUÉRET
05 44 30 29 47
ppinaud@creuse.fr - patrimoine@creuse.fr

la CREUSE
e Département



1 - Demande

➤ La réservation doit s'effectuer sur le portail de réservation du site Internet du Conseil départemental de la Creuse

www.creuse.fr/Les-expositions.

Contact et renseignements :

ppinaud@creuse.fr ;

05 44 30 29 47). Suite à la réservation, une convention de prêt sera adressée à l'emprunteur. La décision de prêt ne pourra être prise par le Conseil départemental qu'à la suite de la réception de la convention de mise à disposition signée par les parties prenantes.



Modalités du prêt (prêt gratuit)



2 - Durée du prêt

- L'exposition est prêtée pour une durée minimum de 8 jours, suivant le planning de circulation de l'exposition.
- L'exposition est prêtée uniquement à la collectivité, l'association ou la personne en ayant fait la demande et ne peut être présentée dans un autre lieu que celui indiqué dans la convention.
- La durée du prêt prend en compte le temps total de déplacement des panneaux hors du lieu de conservation, préparation et retour compris.

3 - Montant de prêt

- Le prêt est gratuit.

4 - Sécurité / assurance

- L'emprunteur s'engage à disposer l'exposition dans un local fermé à clef en dehors des horaires d'ouverture, et couvert par une police d'assurance prévoyant ce type d'usage et la prise en charge d'éventuelles dommages aux biens (toute détérioration ou perte d'un enrouleur Roll Up sera facturée à l'emprunteur pour un remplacement à neuf).
- L'emprunteur s'engage à mettre en œuvre les meilleures conditions possibles de sécurité et de conservation des panneaux exposés. Le gardiennage de l'exposition est assuré par le preneur pendant toute la durée du prêt.

5 – Communication

- L'emprunteur s'engage à assurer une communication locale, faisant état de la période d'exposition, des heures d'ouverture et du lieu d'exposition, ainsi que du partenariat avec le Conseil départemental (en apposant le logo sur les supports de communication), et en déclarant auprès de l'Office de tourisme de son secteur dès lors que l'exposition est ouverte au public.